

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Hervé Taillon	Églantine Leclerc Vénuti
Carolyne Gagnon	Mireille Leduc
Bertrand Quesnel	René De La Sablonnière

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Madame Manon Taillon, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

Résolution no : 11517-2020
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté par le maire, Monsieur Normand St-Amour.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 11518-2020
REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 janvier 2020

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 31 janvier 2020 au montant total de 227 590.43 \$, réparti comme suit :

- Chèques fournisseurs : C1900155 = 3 146.59 \$
- Chèques fournisseurs : C2000001 @ C2000014 = 12 486.98 \$
- Paiements internet : L1900175 @ L1900187 = 28 127.66 \$
- Paiements internet : L2000001 @ L2000014 = 30 616.88 \$
- Paiements directs : P1900549 @ P1900556 = 18 685.36 \$
- Paiements directs : P2000001 @ P2000039 = 95 766.31 \$
- Chèque manuel : 2000001 = 129.92 \$
- Paiements salaires : D1900810 = 712.65 \$
- Paiements salaires : D2000001 @ D2000077 = 37 918.08 \$

ADOPTÉE

Résolution no : 11519-2020
AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART POUR L'ANNÉE 2020 À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements de la quote-part 2020 à la MRC d'Antoine-Labelle au montant de 98 105 \$, réparti comme suit :

Conseil municipal (17.64 %) :	02-110-80-951-00 :	4 721 \$
Gestion financière et administrative (81.36 %) :	02-130-80-951-00 :	22 042 \$
Évaluation :	02-150-80-951-00 :	41 025 \$
Protection incendie (SCRI) :	02-220-80-951-00 :	620 \$
Transport collectif :	02-370-80-951-00 :	562 \$
Plan de gestion des matières résiduelles :	02-454-80-951-00 :	36 \$
Entretien des cours d'eau :	02-470-80-951-00 :	1 070 \$
Aménagement, urbanisme et foresterie :	02-610-80-951-00 :	12 845 \$
Industrie et commerces (SDE) :	02-621-80-951-00 :	13 577 \$
Tourisme (Plan de commercialisation) :	02-622-80-951-00 :	1 127 \$
Activités récréatives (Parc linéaire) :	02-701-90-951-00 :	219 \$
Activités culturelles (Gares) :	02-702-90-951-00 :	261 \$

Le tout réparti en 2 versements étalés selon les exigences de la MRCAL pour l'année 2020 (facture 9124) :

- 1^{er} versement (50 %) échéance 1^{er} mars 2020
- 2^e versement (50 %) échéance 1^{er} juillet 2020

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11520-2020
AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020 AU PROJET
BRANCHER ANTOINE-LABELLE (Internet haute vitesse)

CONSIDÉRANT *Le désir d'établir un service municipal en déployant internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;*

CONSIDÉRANT *Que pour y parvenir, la MRC d'Antoine-Labelle a engagé le règlement d'emprunt numéro 470 adopté par le conseil des Maires de la MRC d'Antoine-Labelle le 24 avril 2018, relatif à la compensation pour les coûts d'investissement du projet d'implantation d'un réseau de fibres optiques et déploiement d'internet haute vitesse;*

CONSIDÉRANT *Qu'en vertu des articles 205 et 205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), le remboursement de ce règlement d'emprunt est réparti entre les municipalités qui doivent contribuer au paiement et remboursement dudit règlement d'emprunt;*

CONSIDÉRANT *Qu'en vertu des articles 205 et 205.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité procèdera au remboursement de sa contribution financière au projet internet haute vitesse sur son territoire par l'imposition d'une contribution annuelle imposée sur le compte de taxes considéré au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2020, le tout, calculé et établi par la MRC d'Antoine-Labelle, selon les critères suivants;*

- 103 \$ pour les immeubles dont la valeur du ou des bâtiments est égale ou supérieure à 20 000 \$;
- 30 \$ pour les immeubles dont la valeur du ou des bâtiments est supérieure à 1 \$ et inférieure à 20 000 \$;
- 30 \$ pour les immeubles vacants construisibles (code d'utilisation 9100 et 9120).

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements de la contribution financière 2020 de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe au projet Brancher Antoine-Labelle pour un montant total de 79 885 \$, le tout réparti en 2 versements étalés selon les exigences de la MRCAL pour l'année 2020 (facture 9135) :*

- 1^{er} versement (50 %) échéance 1^{er} mars 2020
- 2^e versement (50 %) échéance 1^{er} juillet 2020

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11521-2020
RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 289-2018 SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT *Que l'article 938.1.2 du Code municipal stipule qu'une municipalité doit, au moins une fois par année, déposer lors d'une séance du conseil un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle;*

CONSIDÉRANT *Que l'application du règlement 289-2018 sur la gestion contractuelle a été appliquée et respectée tel que le prévoit ce règlement;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, de déclarer que l'application du règlement numéro 289-2018 relatif à la gestion contractuelle de Chute-Saint-Philippe n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière pour l'année 2019.*

ADOPTÉE

.....
Résolution no : 11522-2020

PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET OFFICIEL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ POUR UN TOTAL DE 25 000 \$ ET PLUS AVEC UN MÊME CONTRACTANT

CONSIDÉRANT *Que l'article 961.4 (2) du Code municipal stipule qu'une municipalité doit publier sur son site internet une liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour un total de 25 000 \$ ou plus avec un même contractant pour l'exercice financier 2019;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents, de confirmer qu'une liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour un total de 25 000 \$ ou plus avec un même contractant pour l'exercice financier 2019 a été publiée sur son site internet officiel le 30 janvier 2020.*

ADOPTÉE

.....
Résolution no : 11523-2020

PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET OFFICIEL « SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES » DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SEAO) D'UNE LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000 \$

CONSIDÉRANT *Que l'article 961.3 du Code municipal stipule qu'une municipalité doit publier sur le site « Système électronique d'appel d'offres » du Gouvernement du Québec (SEAO) une liste des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ (à l'exclusion des contrats de travail) pour l'exercice financier 2019;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents, de confirmer qu'une liste des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ (à l'exclusion des contrats de travail) pour l'exercice financier 2019 a été publiée sur le site internet officiel SEAO le 30 janvier 2020.*

ADOPTÉE

.....
Résolution no : 11524-2020

AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À AGIR POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX DE REVENU QUÉBEC ENTREPRISES

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur Éric Paiement, directeur général à :

- *Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;*
- *Gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉQUR – Entreprises;*
- *Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;*
- *Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;*
- *Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).*

ADOPTÉE

.....
SÉCURITÉ PUBLIQUE
.....

HYGIÈNE DU MILIEU

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

TRANSPORT

Résolution no : 11525-2020

DEMANDE CONJOINTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-PAUL D'ADRESSER UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'AJOUTER DES PANNEAUX DE SIGNALISATION INFORMANT LES AUTOMOBILISTES D'UNE TRAVERSE DE CHEVREUILS

ATTENDU *Que des citoyens ont signalé la présence d'une traverse de chevreuils sur le chemin du Lac-Saint-Paul (RTE 311) aux limites des municipalités de Chute-Saint-Philippe et de Lac-Saint-Paul;*

ATTENDU *Que ce tronçon est particulièrement dangereux vu la présence de 2 courbes qui se succèdent qui sont extrêmement prononcées;*

ATTENDU *Que cette route (311) est à la charge et responsabilité du ministère des Transports du Québec;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adresser une demande conjointe avec la municipalité de Lac-Saint-Paul au ministère des Transports du Québec d'ajouter des panneaux de signalisation informant les automobilistes d'une traverse de chevreuils.*

ADOPTÉE

Résolution no : 11526-2020

PERMIS DE VOIRIE – ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER

ATTENDU *Que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;*

ATTENDU *Que la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère;*

ATTENDU *Que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;*

ATTENDU *Que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;*

ATTENDU *Que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie (si requis) au cours de l'année 2020 et qu'elle autorise le directeur général à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.*

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le ou les permis requis.

ADOPTÉE

Résolution no : 11527-2020

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET : ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)

ATTENDU *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe (MUNICIPALITÉ) désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAV;*

ATTENDU *Que la MUNICIPALITÉ a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du programme d'Aide à la voirie local (PAVL);*

ATTENDU *Que la MUNICIPALITÉ s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;*

ATTENDU *Que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;*

ATTENDU *Que la MUNICIPALITÉ choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, que la municipalité confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.*

ADOPTÉE

.....
URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Résolution no : 11528-2020
AUTORISATION DE VERSEMENT – COTISATION ANNUELLE 2020 SDRK

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le versement de la cotisation annuelle 2020 au montant de 700 \$ à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK).

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-622-40-494-00.

ADOPTÉE

.....
Résolution no : 11529-2020
AUTORISATION DE VERSEMENT – CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE POUR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK).

Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le versement de la contribution financière annuelle pour la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) au montant de 40 000 \$.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-622-80-970-00.

ADOPTÉE

.....
Résolution no : 11530-2020
AUTORISATION DE DÉPENSE – Congrès de la COMBEQ

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspectrice en bâtiment et environnement, Madame Madeleine Sigouin, à assister au Congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui se tiendra du 30 avril au 2 mai 2020, à La Malbaie et de payer les frais d'inscription au montant de 630 \$ plus les taxes applicables et de rembourser les frais inhérents à ce congrès qui ne sont pas inclus dans le coût d'inscription, sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-610-30-346-00 pour l'inscription et au poste 02-610-30-310-00 pour les autres frais.

Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11531-2020

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande numéro DRL200001 // 933, chemin du Progrès // Matricule 0172-06-5045

La demande de dérogation mineure a pour but de permettre un empiètement de 25 mètres dans la marge à un chemin public qui serait de 125 mètres au lieu de 150 mètres, ce qui dérogerait de l'article 5.10.1 j) du règlement de zonage # 139 (abris forestiers sur les terres du domaine privé, distance d'un chemin public), le tout suivant la construction d'un camp de chasse.

RECOMMANDATIONS DU CCU APRÈS L'ÉTUDE DE LA DEMANDE AYANT EU LIEU LE 21 JANVIER 2020

Après délibération, il est;

- Attendu que la superficie du terrain est de 315 132.40 m²;
- Attendu qu'il n'y a pas de bâtiment principal;
- Attendu que le terrain se situe en zone RU-04;
- Attendu que les abris forestiers sont autorisés dans la zone;
- Attendu qu'aucun certificat d'implantation n'est exigé par la réglementation actuelle;
- Attendu qu'aucun préjudice ne sera causé aux voisins, puisque toutes les autres marges sont respectées;
- Attendu que le bâtiment accessoire actuellement érigé et vétuste sera démoli;
- Attendu qu'aucun préjudice ne sera causé à l'environnement puisque le bâtiment n'est pas muni d'une toilette;

POUR CES MOTIFS,

- Le CCU recommande unanimement aux membres du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe, D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure #DRL200001 telle que présentée, en permettant de déroger à l'article 5.10.1 j) relatif aux marges de recul pour la construction des abris forestiers sur terre privée, et permettre un empiètement dans la marge avant de 25 mètres, soit une implantation à 125 mètres au lieu de 150 mètres d'un chemin public.

✚ TOUTE PERSONNE AYANT UN INTÉRÊT PEUT SE FAIRE ENTENDRE

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents, de suivre la recommandation du CCU et d'accepter la demande de dérogation DRL200001 pour les mêmes motifs que le CCU.

CEPENDANT Cette demande de dérogation mineure sera acceptée **CONDITIONNELLEMENT** à la démolition du bâtiment accessoire vétuste déjà présent sur cette propriété.

Qu'advenant le cas où cette démolition ne serait pas réalisée à la fin du mois de juillet 2020, la présente dérogation mineure deviendrait caduque et ainsi, l'autorisation de construire l'abri forestier serait interdite, donc tous travaux déjà entamés deviendraient alors illégaux au sens du règlement de zonage de la municipalité.

ADOPTÉE

Résolution no : 11532-2020

AUTORISATION DE DÉPENSE FORMATION URBANISME – INSALUBRITÉ DES BÂTIMENTS

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspectrice en bâtiment et en environnement à assister à la formation intitulée « Insalubrité des bâtiments module 1 et 2 » qui aura lieu les 19 et 20 février 2020 à Gatineau.

De payer les frais d'inscription au montant de 570.17 \$ plus les taxes applicables et de rembourser les frais inhérents à cette formation qui ne sont pas inclus ou qui pourraient s'ajouter, sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-610-40-454-00 pour l'inscription et au poste 02-610-30-310-00 pour les autres frais.

Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Résolution no : 11533-2020

AUTORISATION DE VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AUX ORGANISMES LOCAUX ET RÉGIONAUX POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT *Que la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide financière provenant des divers organismes locaux et régionaux pour l'année 2020;*

CONSIDÉRANT *Que les membres du conseil municipal réalisent l'importance du travail effectué par ces organismes et souhaitent donc encourager ces organismes en contribuant financièrement à leurs diverses activités;*

CONSIDÉRANT *Que les membres du conseil municipal ont analysé chacune des demandes pour établir une liste des organismes dont une aide financière sera accordée, ainsi que le montant versé;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Carolynne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général à verser les montants des contributions financières pour l'année 2020 aux organismes établis par les membres du conseil municipal, le tout, tel qu'énuméré dans la liste suivante :*

ORGANISMES DEMANDEURS	AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE 2020
Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe	2 500 \$
Association des pompiers de Chute-Saint-Philippe / Rivière Kiamika	200 \$
Association des résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant	3 000 \$
Association des résidents riverains du lac David	1 000 \$
Association des riverains du lac Rochon	1 000 \$
Au cœur de l'Arbre – Maison de répit jeunesse	700 \$
Centre Christ-Roi (Bourse) *Versée seulement si un diplômé de CSP*	250 \$
Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger inc.	200 \$
Centre d'aide aux personnes traumatisées crâniennes et handicapées physique des Laurentides	100 \$
Club de motoneige l'Aiglon	3 000 \$
Comité organisateur, social, sportif et culturel (COSSEC)	2 000 \$
École Henri-Bourassa (Activités)	1 500 \$
École polyvalente Saint-Joseph	400 \$
Fabrique / Feuillet paroissial / Publicité	150 \$
FADOQ des Laurentides	75 \$
Maison Lyse Beauchamps	200 \$
Société Alzheimer des Laurentides	100 \$
Société d'horticulture et d'écologie de Chute-Saint-Philippe	3 000 \$
Soupers de l'amitié	1 200 \$
Société Saint-Vincent-de-Paul	100 \$
Zone emploi / Place aux jeunes / Séjour exploratoire	100 \$
TOTAL	20 775 \$

Les montants sont prévus au poste budgétaire 02-701-90-970.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11534-2020
AUTORISATION DE PAIEMENT – FRAIS DE DISSOLUTION MAISON DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT *La dissolution de l'organisme de la Maison de la Famille;*

CONSIDÉRANT *Les frais encourus par le processus de dissolution;*

CONSIDÉRANT *Que l'ancien organisme n'a plus aucun fonds pour assumer ces frais;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité assumera les frais de dissolution de l'organisme de la Maison de la Famille en fonction de la facture reçue, soit : 160.32 \$ pour frais réclamé par la CNESST.*

Le montant sera prélevé à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

.....

Résolution n° 11535-2020

AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART CRSBP (Réseau Biblio)

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la quote-part au montant de 5 245.20 \$ (avant taxes) au Centre régional de services aux bibliothèques des Laurentides inc. (CRSBP) - (Réseau Biblio).

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-702-30-494-00.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11536-2020

AUTORISATION DE PAIEMENT – COTISATION ANNUELLE AU CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 85 \$ (avant taxes) pour la cotisation annuelle valide du 22 février 2020 au 21 février 2021 au Conseil de la culture des Laurentides.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-701-20-494-00.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11537-2020

AUTORISATION DE VERSEMENT – SUBVENTION AU COMITÉ DES LOISIRS L'ARTISHOWS POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DU GROS GRAS 2020

CONSIDÉRANT *Que la municipalité et le Comité des Loisirs l'Artishows désirent continuer leur partenariat pour l'organisation du Festival du Gros Gras, édition 2020;*

CONSIDÉRANT *Que ce partenariat prend forme d'une entente sur le prêt à titre gratuit et de l'utilisation des infrastructures municipales situées sur l'ensemble de la propriété du 560, chemin des Voyageurs;*

CONSIDÉRANT *Que la municipalité consent à offrir une subvention au Comité des Loisirs l'Artishows de 12 000 \$ pour l'organisation du Festival du Gros Gras 2020 en échange de billets/passes d'entrées valides pour le Festival du Gros Gras 2020, qui permettra l'entrée au Festival **vendredi 3 juillet et samedi 4 juillet 2020**, que la municipalité remettra gratuitement aux propriétaires de la municipalité;*

Le conseiller Hervé Taillon demande le vote.

Hervé Taillon	Contre
Églantine Leclerc Vénuti	Pour
Carolyne Gagnon	Pour
Mireille Leduc	Contre
Bertrand Quesnel	Pour
René De La Sablonnière	Pour

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à la majorité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention / partenariat au montant de 12 000 \$ au Comité des Loisirs l'Artishows pour l'organisation du Festival du Gros Gras 2020 aux conditions précédemment mentionnées;*

CONDITIONNELLEMENT *À ce qu'une preuve d'assurance responsabilité en vigueur pour l'évènement sera présentée à la municipalité.*

Et que les billets/passes d'entrées valides pour les 3 et 4 juillet 2020 soient fournis à la municipalité avant l'envoi des comptes de taxes municipales annuels qui seront distribués à tous les propriétaires de Chute-Saint-Philippe.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

ADOPTÉE

.....
IMMOBILISATION

.....
AVIS DE MOTION

.....
PROJET DE RÈGLEMENT

.....
RÈGLEMENT

.....
VARIA

.....
PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 37

Fin : 20 h 23

Personnes présentes : 6

Questions / sujets abordés :

- Festival du Gros Gras
- Poste d'essence par carte débit & crédit
- Un terrain privé qui empiète sur un chemin
- Coupe de bois par Hydro-Québec

.....
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution no : 11538-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 11 février 2020 tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

.....
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 11539-2020

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents;

De clore la séance du 11 février 2020.

ADOPTÉE

Il est 20 h 24

✚ Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand St-Amour, maire

Manon Taillon, secrétaire-trésorier adjointe

✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 11 février 2020 par la résolution # 11538-2020.